

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Vendée

La Roche-sur-Yon, le 03 Mai 2018

Service Urbanisme et  
Aménagement

Dossier suivi par :  
Gérard COBIGO

Tél. : 02.51.44 32 79  
gerard.cobigo@vendee.gouv.fr

**Avis DDTM/SUA**

**Objet:** Autorisation environnementale – SAS RECYC MATELAS - Commune de Mortagne-sur-Sèvre- contribution à l'examen préalable du dossier - Avis DDTM/SUA

**Réf:** votre demande en date du 21 Mars 2018.

**Préambule :**

En application des dispositions de l'article L181-9 du code de l'environnement, cette contribution vise à vérifier que l'autorisation environnementale ne soit pas manifestement in susceptible d'être délivrée eu égard à l'affectation des sols définie notamment par le PLU ou la carte communale.

**1 - Recevabilité du dossier**

La procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale n'organise pas l'obligation de joindre au dossier une pièce spécifique justifiant de l'adéquation du projet aux règles d'urbanisme qui lui sont opposables. Cette pièce n'est obligatoire que pour les projets éoliens<sup>1</sup>, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Aussi, l'examen de la recevabilité de la demande sur ce point est sans objet.

---

<sup>1</sup> Voir article D181-15-2-I-13° du code de l'environnement

**2 - Évaluation du caractère notamment « *manifestement insusceptible d'être délivrée* » posé par l'article L.181-9 du code de l'environnement**

Le projet déposé par la SAS RECYC-MATELAS porte sur l'augmentation de la quantité de matelas recyclés passant de 9,2t/j sur le site existant sur la Commune de Mortagne-sur sèvre, à 32 t/j .

Le demandeur précise que cette extension de l'activité va se faire sans aucune construction nouvelle ni augmentation du périmètre du site.

**3 - Avis DDTM**

Le projet ne prévoyant aucun travaux sur le bâtiment existant, ni extension, ni aucune autre installation sur le site, il n'y a pas lieu d'émettre d'avis au titre des dispositions de l'article L181-9 du CE..

Le Chef du Service Urbanisme et Aménagement,



M. Pierre SPIETH



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

J:\1-Thématique\Urbanisme\17\_InstructionADS\03\_ActesEnCours\AEU 2018\AEU SAS RECYC  
MATELAS